

Décision

Générale

colonial

Décision n° 442/PERS portant nomination de M. Courtade Robert, en qualité de chef du bureau de la nationalité par intérim

n° 442/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
31 mai 1974

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1974

Date du numéro
25 juin 1974

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas

Vu l'arrêté no 907/SLAG du 15 décembre 1972 portant création du Service d'Etat de la Population

Vu la décision n° 908/PERS du 15 décembre 1972 portant nomination du chef du Service de la Population et des chefs de bureaux de ce service

Vu la décision n° 429/PERS du 30 mai 1974 accordant un congé administratif à M. Beyrand, Vu les nécessités du service : Sur proposition du chef du Service d'Etat de la Population ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Pour compter du 30 mai 1974 M. Courtade Robert, inspecteur de police, est nommé chef du bureau de la nationalité par intérim, en remplacement de M. Beyrand Raymond. titulaire d'un congé. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et publiée au < Journal officiel > du Territoire français des Afars et des Issas.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation le Haut-Commissaire adjoint
R.

GAUGER